

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE
Canton de Montaigu
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre, à 20 H 00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 6 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents :	Mrs RONDEAU Landry, ROBERT Sylvain, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali, MORISSET Mary, OUVRARD Elise, PASQUIER Laurence, PLANCHOT Armelle, VILLENEUVE Marie, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD François, PLUCHON Pierre, POUPET Dominique
Absent excusé	Mr VITALI Yannick
Pouvoir	Mr VITALI Yannick à Mr RONDEAU Landry
Secrétaire de séance	Mr POUPET Dominique

N° 11-12-2023-08 – LOCAL 24 GRAND RUE : BAIL DEROGATOIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Géraldine GUILMINEAU, gérante de la société 2G a résilié, avec effet au 31 décembre 2023, le bail dérogatoire signé en décembre 2020 pour la location d'une partie du local communal situé 24 Grand'Rue, pour y exercer une activité de conciergerie avec mise à disposition des machines à laver et sèche-linges aux particuliers.

D'autre part, Mme Géraldine GUILMINEAU, représentante de la Société SAGESEM, sollicite la poursuite de la location de ce même local pour y exercer la même activité au nom de la Société SAGESEM.

Afin d'aider la poursuite d'activité de Mme GUILMINEAU, tout en garantissant une bonne gestion des locaux communaux, il est proposé de valider la signature d'un bail dérogatoire pour ce local.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Commerce,
Vu le projet de bail dérogatoire présenté,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail dérogatoire pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 à intervenir avec la Société SAGESEM, représentée par Mme Géraldine GUILMINEAU pour une partie (environ 43 m2) du local situé 24 Grand'Rue 85500 MESNARD LA BAROTIERE,

- **DIT** que les locaux donnés à bail sont situés 24 Grand'Rue 85500 MESNARD LA BAROTIERE dont la parcelle est cadastrée section A n° 144,

- **PRECISE** que le montant du loyer mensuel est fixé à 150 € H.T. révisable selon les conditions indiquées au bail.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Date de publication
12/12/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Landry RONDEAU

Signé électroniquement par : Landry
Rondeau
Date de signature : 12/12/2023
Qualité : Maire de Mesnard la
Barotière